

REGLEMENT

CHAMPIONNAT REGIONAL

AUVERGNE-RHONE-ALPES

CONTRE LA MONTRE



CULTURE
vélo
acteur de la vélorution

CLM AITON - GRIGNON

INDIVIDUEL - EQUIPE FEMME (3) OU HOMME (4)

1er départ : 12h30 (dossard 11h00)

Ouvert à toutes et tous

Classement par catégorie d'âge

Inscriptions & infos sur www.eventicom.fr



SATORIZ
MAGASIN BIO

Pistorella
Bobinage

EcoConfort73
SAINTE HELENE 59110

Martoia
UGINE

OPTIC'+
Vos lunettes à tous prix

- **Article 1-MODALITES D'ENGAGEMENT**

Le classement pour le titre de championnat régional est ouvert uniquement aux coureurs licenciés FSGT dans un club de la région AURA.

Chaque coureur s'inscrit individuellement (ou par l'intermédiaire de son club) sur :

Eventicom.fr

Le comité départemental collecte les candidatures de ses coureurs via le document en annexe pour valider les quotas.

Le comité départemental adresse ce tableau (annexe 1) à l'organisateur responsable :

pierrecibillon@gmail.com

Date butoir d'inscription : 20 Avril 2025 à 23h00

Le championnat régional fait partie des épreuves qualificatives pour le championnat de France du 5-6 Juillet 2025.

- ✓ **Engagement :**

Précisez les heures de départ souhaitées.

Tout engagement implique le paiement préalable des droits d'inscription ; pour les individuels FSGT **10 €**. Par équipe **20 €**.

Les inscriptions se font ***exclusivement en ligne sur la plateforme eventicom.fr.***

- ✓ **Critères de sélection :**

Chaque coureur uniquement FSGT devra justifier de sa participation à 3 épreuves FSGT sur route depuis l'ouverture de la saison 2025.

ATTENTION : une sanction sera prise en cas de fausse déclaration.

AUCUN ENGAGEMENT NE SERA PRIS SUR PLACE LE JOUR DE L'EPREUVE

- ✓ **Article 2- CATEGORIES**

Le championnat Auvergne-Rhône-Alpes 2025 individuel se fera par catégories d'âge conformément au règlement FSGT.

a) Hommes :

- Catégorie 70 ans et plus dans la saison en cours.
- Catégorie 60 ans à 69 ans dans la saison en cours (ancien).
- Catégorie 50 à 59 ans dans la saison en cours (super vétéran).
- Catégorie 40 à 49 ans dans la saison en cours (vétéran).

- Catégorie 30 à 39 ans dans la saison en cours (senior).
- Catégorie 19 à 29 ans dans la saison en cours (espoir).
- Catégorie Junior : 17 et 18 ans dans la saison en cours.
- Catégorie Cadet : 15 et 16 ans dans la saison en cours.
- Catégorie Minime : 13 et 14 ans dans la saison en cours.

b) Femmes :

- Catégorie 60 ans et plus dans la saison en cours (F An).
- Catégorie 50 ans à 59 ans dans la saison en cours (FSV).
- Catégorie 40 à 49 ans dans la saison en cours (FV).
- Catégorie 20 à 39 ans dans la saison en cours (FS).
- Catégorie moins de 19 ans dans la saison en cours.

CHAMPIONNAT PAR EQUIPE

Le championnat AURA 2025 par équipe se fera par équipe de club ou de département toutes catégories d'âge confondues.

- 1 équipe de 4 coureurs par club homme le temps étant pris sur le troisième arrivant.
- 1 équipe de 3 coureurs par club femme le temps étant pris sur la seconde arrivante.

✓ **Article 3- ASPECTS TECHNIQUES ET HORRAIRES**

✓ **Aspects techniques**

- Le port du casque à calotte rigide « norme CE » est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve.
- Les échauffements sont interdits sur le parcours pendant le déroulement des épreuves.
- Aucun objet ne doit être jeté dans la nature par les coureurs ou accompagnateurs (attention avertissement et jusqu'à exclusion).
- Les voitures suiveuses sont formellement interdites. Seuls les véhicules de l'organisation sont autorisés à circuler sur le parcours.

- Le ravitaillement est autorisé sur le parcours à l'exclusion des zones de départ et d'arrivée ; exclusivement par piéton sur le côté droit de la chaussée.
- Tout coureurs doublé ou rattrapé par un autre coureur devra se laisser décrocher sans prendre le sillage, sous peine d'exclusion.
- Les vélos à assistance électrique sont interdits.

✓ **Horaires :**

Remise des dossards et transpondeurs, parking de l'école d'Aiton, à partir de **11h00**.

(Dossards à droite)

Présentation de la licence avec son timbre de catégorie et une photo.

Transpondeurs fixé par deux colliers.

Dossard fixé au maillot par des épingles (de la fourniture du coureur) sans être plié. Les dossards mal positionnés ou non visibles pourront être déclassés.

Se présenter 10 minutes avant son départ.

Pour l'épreuve individuelle, premier départ à **12h30** (à l'entrée d'Aiton) puis de minutes en minutes.

Pour les équipes premier départ à **15h20**, puis de minutes en minutes.

✓ **Article 4- CONTROLE ANTI-DOPAGE**

Un contrôle anti dopage est toujours possible dans une compétition, notamment dans un Championnat Régional.

Le fait de se soustraire à un contrôle est considéré comme contrôle positif susceptible d'être sanctionné disciplinairement, ainsi que le refus de présenter ses pièces d'identité et licence.

Le sportif peut se faire accompagner par la personne de son choix. Celle-ci peut assister à toutes les étapes du contrôle, sauf l'entretien, l'examen médical et le prélèvement de lui-même. Les mineurs peuvent être accompagnés des parents.

CONSEIL :

- Eviter d'aller aux toilettes entre la fin de la compétition et l'arrivée au local de contrôle, sinon le stage à cet endroit risque de s'éterniser...
- Ne boire que dans des bouteilles CAPSULEES ouvertes par soi-même.
- Ne pas oublier la demande d'Autorisation d'Usage à des fins Thérapeutiques (AUT).
- En cas d'oubli des ordonnances, signaler de mémoire TOUS LES MEDICAMENTS pris récemment au médecin contrôleur.

AVANT DE PARTIR : Relire l'intégralité du procès-verbal, demander le formulaire personnel et le conserver un mois minimum

✓ **Article 5- RECOMPENSES**

- La remise des récompenses aura lieu vers **17 h** après la dernière course pour toutes les catégories
- Les trois premiers coureurs et équipes de chaque catégorie seront récompensé(e)s
- La présence des coureurs au podium est obligatoire sous peine d'être déchu de sa place, par respect de l'organisation et de l'évènement sportif.
- Le coureur doit se présenter obligatoirement avec son maillot de club ou comité

Les récompenses seront suivies d'un pot d'honneur

Ci- après annexes au règlement

ANNEXE1(à dupliquer autant que besoin)

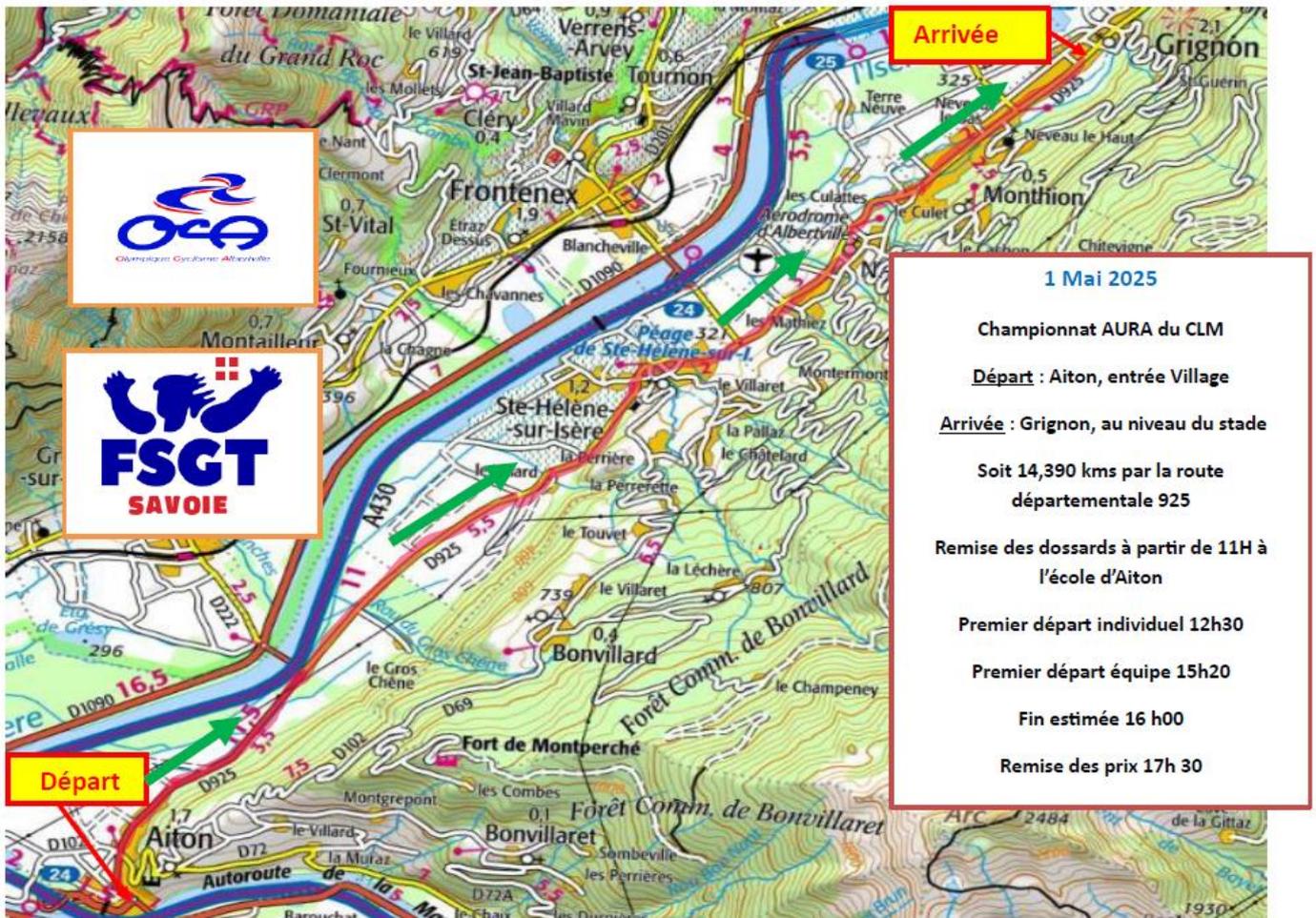
Championnat régional contre la montre AURA

Aiton/ Grignon 1^{er} Mai 2025

Comité	Nom du responsable

N° de licence	NOM	Prénom	Date de Naissance	Catégorie d'âge	Tarif
Epreuves qualificatives :					
Epreuves qualificatives :					
Epreuves qualificatives :					
Epreuves qualificatives :					
Epreuves qualificatives :					
Epreuves qualificatives :					
Epreuves qualificatives :					
Epreuves qualificatives :					
TOTAL =					

ANNEXE 2 parcours



ANNEXE 3 complément assurance

ASSURANCES

Responsabilité civile : Les organisateurs ont souscrit un contrat qui couvre leur Responsabilité Civile ainsi que celle des participants engagés, pour les dommages matériels ou corporels qu'ils pourraient causer accidentellement à des tiers ou se causer entre eux. Elle ne prend effet que sur l'itinéraire officiel et pendant la durée de l'épreuve, pour des participant(e)s régulièrement inscrit(e)s et contrôlé(e)s au départ et jusqu'à l'arrivée, les pointages officiels (manuel ou tapis chrono) faisant seule foi.

Dommages corporels, assurance individuelle accident : Conformément aux dispositions de l'article L321-4 du Code du sport, **les organisateurs insistent sur l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la participation à cette manifestation peut les exposer. Il appartient aux participant(e)s de se garantir pour ce type de dommages. Les licencié(e)s doivent vérifier auprès de leur fédération qu'ils (elles) sont bien couvert(e)s de manière suffisante pour les dommages corporels encourus lors de leur participation à ce type d'épreuve. Dans le cas contraire, il est de leur intérêt, ainsi que celui des non-licencié(e)s, de souscrire au minimum à l'assurance proposée, ou à d'autres garanties auprès de l'assureur de leur choix.**

Dommages matériels et responsabilité : Ni l'organisateur ni son assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir le matériel et les équipements des participants, notamment en cas de chute ou de vol. Il incombe à chacun de se garantir contre ce type de risques auprès de l'assureur de leur choix.